

MÉRU

Résidence Malraux : la CLCV obtient gain de cause

L'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV) contestait de nombreux points de gestion concernant la résidence André-Malraux à Méru (nos éditions des 30 janvier et 7 février, et sur notre site). À l'issue d'une réunion ce lundi avec le bailleur social Clésence, elle a obtenu des avancées non négligeables. La plus emblématique concerne le remboursement de treize factures d'un montant de 4 093 euros. La restitution devrait avoir lieu avec le loyer de mars pour les quarante locataires. Cette opération fera l'objet d'une ligne spécifique dans le décompte des charges. Des travaux de réhabilitation sont par ailleurs attendus dans le courant du premier semestre.